



FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DISTANCIER

LE DISTANCIER SUR NOOVA N'EST PAS A JOUR !

Suite à de nombreuses ALERTES des collègues, le **syndicat FOCD31** a signalé à plusieurs reprises à l'administration des dysfonctionnements des modifications apportées dans les feuilles de déclaration des frais de déplacement et cela **SANS explication** hormis une **DIMINUTION** des montants remboursés aux agents.

Le service des RH a bien voulu **ENFIN** nous fournir des explications...

Et il **semblerait** que le Conseil départemental n'applique **pas** les dernières consignes de la Trésorerie (qui datent quand même de juillet 2023 !) pour le calcul des distances parcourues,

Le distancier de NOOVA n'est **plus adapté** aux calculs de la trésorerie réalisés avec VIA MICHELIN

Et cette situation perdure depuis 2016 !!!

... et le **syndicat FO** l'a maintes fois signalé ...mais l'administration et les élus départementaux n'ont **jamais** réagi, faisant la sourde oreille à ces réclamations légitimes.

Nous réclamons à nouveau le **paiement IMMEDIAT** des régularisations dues aux collègues...

Les collègues amenés à se déplacer pour l'exercice de leur mission ne doivent **pas faire LES FRAIS** des dysfonctionnements de l'administration.